

Les clauses du contrat de travail

PROGRAMME

➤ Les clauses incontournables

Le travail convenu et le classement du salarié
Le lieu de travail
La durée du travail
La rémunération

➤ Les clauses particulières

La période d'essai
La protection des intérêts de l'entreprise
La mobilité professionnelle
La clause de dédit-formation

➤ La modification du contrat de travail

Distinction changement des conditions de travail /
modification du contrat de travail
L'avenant au contrat de travail



DATE & HORAIRES

12 septembre 2019

9h-12h/13h30-17h30



LIEU

SAINT-LÔ



TARIFS

Adhérent : 280 € HT/pers.

Non adhérent : 450 € HT/pers.



PUBLIC

Dirigeant d'entreprise, DRH, RH, toute personne
en charge du personnel,

Prérequis : connaissances de base en droit du
travail

Intervenantes

- Marie-Laure LAURENT, juriste UIMM Manche
- Loïse RENOUF, juriste UIMM Manche

OBJECTIFS

- Sécuriser la rédaction du contrat de travail et des avenants compte tenu des évolutions réglementaires et jurisprudentielles
- Anticiper les évolutions du contrat par des clauses adaptées

MÉTHODE

- Les apports théoriques sont mis directement en application à travers des cas pratiques
- Remise d'un support complet